

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°223
3 décembre 2013

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Arrêt immédiat de la contre-réforme des rythmes scolaires! Abrogation du décret!

Unité des organisations syndicales (SNUIPP, SE, CGT, FO...) sur cet objectif!

Il faut contraindre les directions du SNUIPP et du SE

à se prononcer dans ce sens et à rompre leur soutien au gouvernement!

La contre-réforme des rythmes scolaires, cela signifie :

- l'éclatement du caractère national de l'enseignement primaire, chaque école ayant ses propres emplois du temps, activités différentes, etc.
- l'inégalité des enfants érigée en principe, la qualité des "activités périscolaires" variant selon la richesse des communes.
- la remise en cause à très court terme de la gratuité de l'enseignement primaire. Les parents vont être rapidement invités à contribuer financièrement à l'organisation des dites activités.
- la remise en cause de la laïcité de l'école par l'introduction dans l'école, sous couvert d'encadrement des activités périscolaires, d'associations diverses éventuellement confessionnelles.

Pour les enseignants :

- la désorganisation de la classe, qui n'est plus celle de l'enseignant, mais est mise à la disposition des "intervenants".
- les écoles et les enseignants mis sous tutelle des collectivités locales, les maires conquérant voix au chapitre sur l'emploi du temps et les activités, ce qui représente une régression de près d'un siècle et demi (retour à la situation antérieure aux lois Ferry).
- l'annualisation des services (qui commence par celle des collègues remplaçants intervenant sur plusieurs écoles ayant une organisation différente).
- et dans un délai très court, la transformation des écoles en EPLE (comme les collèges et lycées), le directeur transformé en chef d'établissement comme le demandent déjà les suppôts du pouvoir (dirigeants du SE, SGEN, association corpo de directeurs d'école - GDID) : "*Il faut s'attaquer au fonctionnement même de l'école (...) Il est temps (...) d'aborder franchement la question de la création d'un établissement public local d'éducation et celle d'un statut d'emploi pour les directeur*", en écho au projet du gouvernement soumis au "groupe de travail" sur le métier d'enseignant mis en place par Peillon.

Depuis près d'un an, les enseignants des écoles tentent par leur mobilisation de faire reculer le gouvernement

De la grève du 22 janvier à Paris (taux historique de 80% de grévistes) à celle du 14 novembre où malgré le refus et la dénonciation des dirigeants SE et SNUIPP, 30% de la profession était en grève, et parfois une large majorité de collègues comme à Paris, les professeurs d'école ont clairement manifesté leur volonté. Le sondage commandé par la direction du SNUIPP, mais que celle-ci maintient sous le boisseau, l'indique clairement : 6% sont pour la réforme, 72% ne veulent pas qu'elle soit appliquée!

Il est inacceptable que la direction du SNUIPP, contrainte d'appeler à la grève du 5 décembre, continue à s'opposer à la revendication des Professeurs d'école comme par exemple lorsqu'elle écrit : "*Remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires.* ». Autrement dit, maintien de la réforme partout où le pouvoir a le moyen de l'imposer!

Les syndicats au service des enseignants, pas du gouvernement!

Il faut affirmer : les syndicats appartiennent aux enseignants! Les dirigeants syndicaux doivent être à leur service, pas au service du gouvernement! Aujourd'hui tout dépend de l'unité syndicale pour l'arrêt de la réforme, l'abrogation du décret. C'est ce qu'il faut imposer comme le réclament la quasi-unanimité de nos collègues de l'école Dumas de Courbevoie (92)

Abrogation du décret "rythmes scolaires" !

La réforme dite « des rythmes scolaires » dégrade considérablement les conditions de travail des enseignants, sans améliorer celle des élèves.

La grande majorité des enseignants s'est prononcée pour son abrogation. Il y a maintenant urgence : la responsabilité de la direction du SNUipp-FSU (ainsi que celle du se-Unsa) est d'être la porte-parole des enseignants et pour cela, elle doit se prononcer clairement pour l'arrêt immédiat de cette réforme et l'abrogation du décret Peillon.

Nous invitons les collègues à reprendre partout cette initiative (ou à reprendre des initiatives similaires) et à adresser leur prise de position aux dirigeants du SNUIPP et du SE.

Le courant Front Unique combat dans les syndicats de l'enseignement Public pour la réalisation de l'unité des organisations syndicales pour donner un coup d'arrêt aux contre réformes du gouvernement, pour la rupture de la collaboration des directions syndicales - via le "dialogue social" - avec le gouvernement et le MEDEF. Prenez contact avec nous!

Contact : Front Unique, 46 rue de Trémonteix, 63100 Clermont-Fd - mel@frontunique.com